

Annexe 2 : Prescriptions des gestionnaires de voiries, d’ouvrages d’art, d’équipements routiers et de passages à niveau

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
Département des Hauts de Seine (CD 92)	PGCD92	Prescriptions générales du département des Hauts-de-Seine : - INTERDICTION DE CIRCULATION : cf article 5-2 de l'arrêté de l'autorisation délivrée. --- CIRCULATION AUTORISÉE: convoi de 1ère CATÉGORIE, de jour et de nuit (hors autoroutes) --- CIRCULATION AUTORISÉE: convoi de 2ème et 3ème CATÉGORIE, de 21h00 à 7h00. --- AUTOROUTE PASSAGE AUTORISE sur avis de la DIRIF (cf voir itinéraire). --- ESCORTE DES CONVOIS - le pétitionnaire devra aviser AU MOINS 15 JOURS A L'AVANCE, le service des compagnies motocyclistes de la Préfecture de Police de Paris, de la date et de l'heure du transport: - Contacts :Eric MIGNOT, Tél : 01.53.71.54.59. et Pierre MILHAC, Tél : 01.53.71.31.69. - Courriel : <dopc-sdrcsr-drm-scm-chefs-compagnies-te@interieur.gouv.fr>. --- CHANTIERS EN COURS - http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/transport/projets-et-travaux/la-carte-des-travaux-dans-le-departement/ -- Tél : 01.41.13.50.21, courriel <voirie@cg92.fr>. .	PP1CD92	CD92-UNITE VOIRIE NORD POUR LES COMMUNES DE : Asnières-sur-Seine; Bois-Colombes; Courbevoie; Colombes; Clichy-la-Garenne; Gennevilliers; La Garenne-Colombes; Levallois-Perret; Nanterre; Neuilly-sur-Seine; Puteaux; Rueil-Malmaison; Suresnes; Villeneuve-la-Garenne. --- AVIS FAVORABLE pour l'emprunt des routes départementales. Les prescriptions particulières sont indiquées au niveau des tronçons concernés dans l'itinéraire. --- - DÉLAI DE PRÉVENANCE : LE PASSAGE DU CONVOI devra être signalé 72H AVANT la date prévue, auprès du service par courriel <voirienord@hauts-de-seine.fr> ou par fax : 01.46.13.39.49. .
			PP2CD92	CD92-UNITE VOIRIE SUD POUR LES COMMUNES DE : Antony; Bagneux; Boulogne-Billancourt; Bourg-la-Reine; Châtillon; Châtenay-Malabry; Chaville; Clamart; Fontenay-aux-Roses; Garches; Issy-les-Moulineaux; Le-Plessis-Robinson; Malakoff; Marnes-la-Coquette; Meudon; Montrouge; Saint-Cloud; Sceaux; Sèvres; Vanves; Vaucresson; Ville-d'Avray . — AVIS FAVORABLE pour l'emprunt des routes départementales. Les prescriptions particulières sont indiquées au niveau des tronçons concerné dans l'itinéraire. --- DÉLAI DE PRÉVENANCE : LE PASSAGE DU CONVOI devra être signalé 72H AVANT la date prévue, auprès du service par mail <voiriesud@hauts-de-seine.fr> ou par fax : 01.41.13.50.06. .
			PP3CD92	D907-PONT DE SAINT-CLOUD (OA n°110) Franchissement autorisé par le CD92/OA, respecter IMPÉRATIVEMENT les conditions de passage suivantes: - circuler à vitesse réduite inférieur à 10km/h - utiliser la voie située au plus près de l'axe du pont - ne pas développer d'effort dynamique de freinage. .
			PP4CD92	D911-PONT EPINAY (OA n°52) Franchissement autorisé par le CD92/OA, respecter IMPÉRATIVEMENT les conditions de passage suivantes: - circuler à vitesse réduite inférieur à 10km/h - utiliser la voie située au plus près de l'axe du pont - ne pas développer d'effort dynamique de freinage. .
			PP5CD92	D911-PONT DE CLICHY (OA n°040) Franchissement autorisé par le CD92/OA, respecter IMPÉRATIVEMENT les conditions de passage suivantes: - circuler à vitesse réduite inférieur à 10km/h - utiliser la voie située au plus près de l'axe du pont - ne pas développer d'effort dynamique de freinage. .
			PP6CD92	D17 Av Laurent Cely (à contre-sens). En raison des caractéristiques du convoi (largeur et hauteur) et afin d'éviter le passage sous le Pont de Gennevilliers, la CIRCULATION à CONTRE-SENS de la circulation est autorisée sur la D17, sous protection IMPÉRATIVE des forces de l'ordre. .
			PP7CD92	D19 et D911- tronçons parallèles et à sens unique sur la commune de Clichy - sens Paris-Province, depuis la Porte de Clichy (75) emprunter la D19 Rue Marte vers le Pont de Clichy (92). - sens Province-Paris, depuis le Pont de Clichy (92) emprunter la D911 Bd Jean Jaurès vers la Porte de Clichy (75). .
			PP8CD92	D3/D131/D913/D991 - Place de la Boule (Nanterre) --- si nécessaire, PASSAGE à CONTRE-SENS AUTORISE sous protection des forces de l'ordre. CONVOI SUPÉRIEUR à 72 tonnes sur le passage souterrain à gabarit réduit (P.S.G.R.): - Circuler à vitesse réduite inférieure à 10 km/h - Ne pas développer d'effort dynamique de freinage. .